RML
Grand Namur

Les patients appartenant à ce groupe à risque bénéficient de séances de podologie

- **Groupe 1 :** perte de sensibilité au niveau du pied, dépistée sur base d'un monofilament 10gr.
- **Groupe 2a :** déformations orthopédiques légères telles que têtes métatarsiennes proéminentes avec cors minimes et/ou orteils en forme de marteau ou de griffe et/ou hallux valgus restreint (<30°)
- **Groupe 2b :** anomalies orthopédiques plus prononcées
- **Groupe 3 :** troubles vasculaires ou plaies aux pieds ou amputation antérieure ou Charcot.

Le podologue examinera les pieds de votre patient et interviendra par des soins de pieds.

Vous prescrivez max. 2 séances annuelles pour lesquelles votre patient bénéficie d'un remboursement préférentiel.